



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 119153

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les actes de vandalisme dont a fait l'objet le cimetière chrétien de Lakhdaria (ex-Palestro) en Algérie. Un tel saccage, retranscrit par ailleurs par le quotidien algérien francophone « El Watan », est inadmissible. Aussi il lui demande si le gouvernement français entend se saisir de ce dossier, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le cimetière de Lakhdaria (ex-Palestro) fait partie des cimetières civils dont le regroupement est prévu par arrêté du 7 décembre 2004, publié au Journal officiel du 14 janvier 2005. À la suite de la publication de l'article du journal El Watan sur les profanations du cimetière chrétien de Lakhdaria, le consul général de France à Alger a adressé une lettre au wali de Bouira, territorialement compétent, pour lui faire part de sa vive préoccupation et lui demander au cas où les faits rapportés seraient avérés de bien vouloir prendre toutes les mesures appropriées : remise des lieux en état de décence et poursuites judiciaires à l'encontre des coupables. Le wali de Bouira a répondu que ses services s'étaient déplacés sur le site, avaient constaté l'absence de clôture et d'entretien mais n'avaient trouvé aucun ossement visible. Il a donné instruction de clôturer le cimetière et de le nettoyer, tout en précisant que ces mesures étaient transitoires, en attendant le regroupement des sépultures prévu, d'un commun accord, au cimetière de Bouira. D'une manière générale, les articles de la presse tant algérienne que française qui relatent soit les profanations, soit l'état désespéré de certains cimetières, mettent en évidence le bien-fondé du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie, annoncé par le Président de la République à Alger en mars 2003. Ils constituent une preuve supplémentaire de la nécessité du regroupement des cimetières qui ne peuvent plus être restaurés.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119153

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2004

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4252